



Vérification des comptes A G

Par **amelior**, le **17/09/2017** à **09:32**

Bonjour,

L'A G aura lieu dans 10 jours, 9 comptes sont à 30% supérieurs au budget.

Je demande au syndic de bien vouloir donner connaissance, préalablement au vote, des justificatifs de ces dépassements.

Qu'en pensez-vous ?

Merci d'avance[smile25]

Par **morobar**, le **17/09/2017** à **09:41**

Bonjour,

Le syndic a l'obligation de joindre le rapport du conseil syndical à la convocation et celui-ci, comme vous, a certainement relevé et commenté ces dépassements.

Vous prendrez connaissance de ces dépassements soit au travers du conseil syndical, soit de l'exposé du syndic.

Entretemps vous ne pouvez que consulter les factures en l'état mais pas obtenir d'autre information, notamment sur les raisons.

Par **nihilscio**, le **17/09/2017** à **12:30**

Bonjour,

Il en va du budget de la copropriété comme du budget de la nation. Il ne sont pas toujours

réalistes.

Par **morobar**, le **17/09/2017** à **17:55**

Et puis le taux est relatif, augmenter de 50% le don aux pompiers fait passer le calendrier de 10 euros à 15.

Par **wolfram2**, le **18/09/2017** à **10:22**

Bonjour

En même temps que la convoc en AG avec le relevé des comptes vous devez avoir le relevé des postes de dépenses. Il vous est loisible de vérifier le montant des factures et avoir une première indication des points méritant attention. Vous avez du avoir aussi l'indication du ou des jours et heures où vous pouviez, sans doute dans les locaux du syndic, et peut être sur place à la copro vérifier les factures, souvent en même temps que le Conseil syndical. Ce qui vous mettait en contact avec les meilleures sources d'information.

N'hésitez pas à demander des informations aux conseillers syndicaux pour savoir qui s'occupe plus particulièrement de la vérif des comptes.

Lorsque j'étais pdt du Cons. Synd de mon immeuble, après mes anciens, le syndic nous communiquait l'ensemble des comptes et pièces justificatives que nous pouvions éplucher et vérifier. Il se passe six mois entre la fin de l'exercice et l'AG. Cela laisse le temps de clôturer les comptes et les vérifier. Mais c'est du boulot et vous pouvez proposer votre aide et votre candidature au Cons. Sind.

CordialementWolfram